

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS INTERNE
D'INSPECTEUR
DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2022

Avril 2022

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel du 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

Le concours interne d'inspecteur des Finances publiques est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Un arrêté ministériel du 11 septembre 2021 autorise au titre du concours 2022, le recrutement de 284 inspecteurs, au titre du concours interne.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve de langue facultative :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire <5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que sa capacité à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques selon l'option choisie par le candidat (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire <5) parmi les choix suivants :

- fiscalité professionnelle ;
- fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- gestion publique ;
- gestion comptable et analyse financière ;
- budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix des candidats, en allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : 1H30 – coefficient 1 – Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10).

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Durée : 30 minutes – coefficient 9 – Note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ 5 minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

1.3 Composition du jury

Véronique GABELLE, administratrice générale des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2022.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 6 septembre 2021 nomme 26 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 12 janvier 2022. Celui-ci nomme 40 membres (20 hommes et 20 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 7 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel le 11 septembre 2021, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 284.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits / présents

Le nombre de candidats inscrits est en hausse de 43,78 % par rapport à celui enregistré l'an dernier (4 092 en 2022 contre 2 846 en 2021).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 794 (sur 4 092 candidats convoqués), soit un taux de présence de 68,28 %.

Concernant les épreuves orales, 631 sur les 647 candidats admissibles se sont présentés, soit un taux de présence de 97,53 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 12,47/20 contre 11,96/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes à l'issue de l'ensemble des épreuves est la suivante : de 8,61/20 à 16,43/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 36 % et 64 % des admis soit 102 hommes et 182 femmes.

L'âge moyen des admis est de 40 ans. Le plus jeune lauréat a 27 ans, le plus âgé 60 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées les 13 et 14 septembre 2021.

Lors de la réunion d'admissibilité du 3 novembre 2021, 647 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,28.

3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières – coefficient 7 – note éliminatoire <5.

La moyenne générale est en hausse par rapport à l'année précédente (0,88 point).

Toutes les strates des notes supérieures ou égales à 10 ont augmenté. Les notes supérieures ou égales à 15 ont augmenté de 1,69 point.

Les notes éliminatoires sur cette épreuve ont baissé de 0,51 point.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	10,00	9,12
Note la plus élevée	18,00	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	147 5,27 %	72 3,58 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	657 23,55 %	307 15,24 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	804 28,82 %	379 18,82 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	688 24,66 %	486 24,13 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	1 492 53,48 %	865 42,95 %
Notes < 10	1 298 46,52 %	1 149 57,05 %
Notes éliminatoires < 5	159 5,70 %	125 6,21 %

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou cas pratiques (plusieurs options)
– coefficient 5 – note éliminatoire <5.

L'option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP » est, comme pour le millésime précédent, la plus choisie par les candidats.

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP	867	31,45 %
Fiscalité personnelle et patrimoniale	612	22,20 %
Gestion publique	417	15,12 %
Gestion comptable et analyse financière	567	20,57 %
Fiscalité professionnelle	294	10,66 %
Total	2 757	100 %

Comme pour l'épreuve n° 1, la moyenne générale est en hausse par rapport à l'année précédente (0,52 point).

La strate des notes supérieures ou égales à 10 est effectivement en hausse de 6,14 points.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	9,94	9,42
Note la plus élevée	18,50	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	200 7,25 %	98 4,92 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	608 22,06 %	345 17,33 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	808	443
Total cumul (1) + (2)	29,31 %	22,25 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	602 21,83 %	453 22,75 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1 410	896
Total cumul (3) + (4)	51,14 %	45,00 %
Notes < 10	1 347 48,86 %	1 095 55,00 %
Notes éliminatoires < 5	170 6,17 %	128 6,43 %

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix du candidat, en allemand, anglais, espagnol ou italien – coefficient 1. Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10.

1 081 candidats ont présenté cette épreuve.

Les résultats obtenus sont les suivants :

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	9,91	8,60
Note la plus élevée	18,25	18,00
Note la plus faible	0,50	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	94 8,70 %	37 4,64 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	261 24,14 %	149 18,67 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	355 32,84 %	186 23,31 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	194 17,95 %	116 14,54 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	549 50,79 %	302 37,85 %
Notes < 10	532 49,21 %	496 62,15 %

La moyenne générale de cette épreuve est en hausse par rapport à l'année précédente (1,31 point).

Les notes supérieures ou égales à 10 sont en hausse de 12,94 points.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole + Antilles Guyane ».

– Épreuve n° 1

Sur la forme, l'orthographe est trop souvent défailante, et plusieurs éléments de méthodologie ne sont pas maîtrisés par les candidats.

Concernant la note de synthèse : sur la forme, la capacité d'analyse et de synthèse requise pour cette épreuve fait défaut. Même si un effort de structuration des copies est reconnu, les plans proposés manquent de dynamisme, les introductions sont souvent peu construites et incomplètes.

Dans certaines copies les développements ne sont pas rédigés, mais présentés avec des tirets, donnant un effet « catalogue ». Cette présentation est pénalisée par le jury car elle ne permet pas d'évaluer les qualités rédactionnelles des candidats.

– Épreuve n° 2

Option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP »

Le niveau général est jugé de moyen à très moyen, avec peu d'excellentes copies.

Sur la forme, la structuration des réponses est jugée insuffisante, le formalisme demandé n'est pas respecté (note, rapport). Les candidats ne lisent pas suffisamment les énoncés et ne répondent pas à la commande.

L'option semble choisie par défaut, les candidats manquent de connaissances sur la matière.

Le sujet est toutefois traité dans son intégralité, ce qui témoigne d'une bonne gestion du temps. Néanmoins, trop de copies présentent des problèmes de syntaxe, de ponctuation et manquent de soin.

L'exercice 1, relatif au dialogue de performance a fait l'objet de trop nombreux copié-collé. Les candidats qui se sont contentés de recopier des paragraphes entiers des documents ont été pénalisés.

La question de l'exercice 2 a été, dans l'ensemble, lue avec trop peu d'attention. L'énoncé n'a pas été compris, et les réponses données n'étaient pas celles attendues.

L'exercice 3 portant sur le contrôle interne a bien été traité.

Option « Fiscalité personnelle et patrimoniale »

Le niveau global est jugé faible. Les réponses données sont trop souvent imprécises, non structurées. Les calculs manquent de raisonnement, et les réponses ne sont pas motivées tant au regard des faits que du droit.

Beaucoup de documents sont recopiés et les commandes ne sont pas respectées. Les correcteurs relèvent un manque de lecture des énoncés.

Option « Gestion Publique »

Dans l'ensemble, l'expression manque de clarté, et en la forme, les candidats ne répondent pas aux attentes, les consignes ne semblent pas toujours suffisamment lues. Le style administratif n'est pas maîtrisé et le langage utilisé n'est pas adapté au destinataire de la commande.

Les réponses sont souvent trop théoriques, Les candidats donnent trop de détails sans vraiment répondre à la question posée.

Option « Fiscalité professionnelle »

Le niveau sur cette option est moyen et la gestion du temps n'a pas été maîtrisée.

Les connaissances techniques sont insuffisantes, les candidats méconnaissent les grands principes de la fiscalité. Une nouvelle fois, un trop grand nombre de candidats s'est contenté de recopier la législation figurant dans les documents du sujet.

La problématique n'est pas analysée suffisamment et de ce fait la commande n'est pas comprise. Par ailleurs, le style administratif n'est pas maîtrisé.

Option « Gestion comptable et analyse financière »

Les correcteurs ont jugé le niveau des candidats relativement bon. Les notions de base sont maîtrisées pour ceux qui ont préparé l'épreuve.

Sur la forme, les copies sont globalement bien présentées. En revanche, quelques copies sont peu soignées, avec des ratures et un usage abusif du correcteur. Les parties rédigées comportent beaucoup de fautes d'orthographe et les idées ne sont pas structurées.

Les définitions ne sont pas connues et les notions de base de l'analyse financière ne sont pas maîtrisées.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation à distance. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition.

L'ENFiP et la Présidente du jury ont ainsi pu leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Les épreuves orales se sont déroulées du 17 au 21 janvier 2022, à Paris.

Sur 647 candidats admissibles, 631 étaient présents à l'épreuve orale. Celle-ci a nécessité la constitution de 20 commissions.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	11,27	11,50
Note la plus élevée	18,50	18,50
Note la plus faible	3,00	4,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	89 14,11 %	92 16,88 %
12 \leq notes < 15 ⁽²⁾	188 29,79 %	173 31,74 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	277	265
Total cumul (1) + (2)	43,90 %	48,62 %
10 \leq notes < 12 ⁽⁴⁾	142 22,50 %	110 20,18 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	419	375
Total cumul (3) + (4)	66,40 %	68,80 %
Notes < 10	212 33,60 %	170 31,20 %
Notes éliminatoires < 5	10	7

Les notes supérieures ou égales à 12 ont baissé de 4,72 points, ainsi que les notes supérieures à 15 qui ont perdu 2,77 points.

4.4 Appréciation du jury

Le niveau des candidats est globalement jugé moyen. Une partie des candidats se situe dans une moyenne basse, et certains démontrent un niveau nettement insuffisant. Ainsi, les meilleurs candidats se sont naturellement distingués.

La qualité des prestations orales est reconnue, les candidats s'expriment clairement. Une large part d'entre eux a manifestement bien préparé sa présentation. Si les exposés sont correctement structurés autour d'un plan, le jury constate qu'ils manquent d'originalité, et sont majoritairement construits autour des axes : compétences techniques / compétences managériales. Les membres de jury soulignent que les présentations manquent de spontanéité et sont souvent stéréotypées et ne reflètent pas la personnalité des candidats.

Les connaissances de la DGFiP et de son actualité sont jugées satisfaisantes, les grandes réformes bien appropriées.

Cependant, le jury remarque que certains candidats manquent totalement de curiosité, allant même jusqu'à méconnaître les évolutions de leurs métiers. La mauvaise connaissance de leur environnement professionnel ne leur permet pas de se projeter.

S'agissant des mises en situation, elles mettent en évidence le bon sens de la majorité des candidats, elles sont bien appréhendées et les réponses sont réfléchies et argumentées. Le jury regrette cependant que les candidats s'arrêtent à leurs connaissances et ne donnent pas leur point de vue. Ils restent sur une notion déontologique et ne prennent pas suffisamment position.

En conclusion, les candidats admis de ce millésime ont présenté un vrai projet professionnel, ont manifesté une bonne connaissance de la DGFIP et de ses évolutions et ont su prendre position, ce qui témoigne d'un travail de préparation en amont très satisfaisant.

Les candidats issus d'autres ministères se sont révélés très bien préparés, exprimant une motivation forte à rejoindre la DGFIP, démontrant de solides connaissances de nos organisations et une analyse très réfléchie sur les mises en situation et leur projet professionnel.

En conclusion, dans un contexte de très forte hausse du nombre de candidats inscrits, la moyenne générale (écrits + oraux) des lauréats a enregistré une hausse de 0,5 point rompant avec la baisse continue constatée les années précédentes. Elle s'établit à un bon niveau.

Les lauréats ont ainsi démontré qu'ils disposent de toutes les qualités attendues d'un futur inspecteur des Finances publiques.

De manière plus précise et au regard de l'ensemble des candidats présents, la moyenne générale de chacune des deux principales épreuves d'admissibilité est en hausse de 0,88 point pour la première et de 0,52 point pour la seconde (ces deux épreuves avaient déjà enregistré une hausse en 2021). Sur ces deux épreuves, le nombre de notes éliminatoires et le nombre de notes inférieures à 10 sont en très nette baisse. Cette évolution positive ne doit pas cacher une insuffisante appropriation de méthodes, de capacité d'analyse et de synthèse et de réflexion personnelle pour près de la moitié des candidats,

Ainsi, les principaux écueils rencontrés par les candidats non retenus à l'issue des épreuves d'admissibilité sont constitués par une expression écrite et une structuration des réponses qui ne mettent pas en évidence la logique du raisonnement suivi, ni la clarté des propositions ou solutions formulées. Une lecture sans doute trop rapide des énoncés empêche les candidats de répondre précisément à la commande (production d'un rapport ou d'une réponse à un usager par exemple, et en conséquence un style inapproprié),

La moyenne de l'épreuve orale est, au contraire de celles évoquées ci-dessus pour les épreuves d'admissibilité, en léger retrait et le niveau des candidats demeure moyen.

Les principaux conseils qui peuvent être formulés à l'intention des candidats admissibles mais non admis sont les suivants :

- rechercher un plan plus original ou plus personnel et surtout plus spontané pour exposer le parcours de carrière ;
- démontrer une plus large ouverture d'esprit et une curiosité pour l'actualité de la DGFIP et les métiers hors sphère de compétences du candidat ;

- savoir donner son point de vue et prendre position (mises en situation notamment) ;
- laisser parler sa personnalité.

Au final, pour les candidats malheureux, il est conseillé de :

- poursuivre les efforts déjà consentis,
- se préparer aux épreuves de manière régulière et continue,
- s'ouvrir à l'environnement professionnel de la DGFIP de sorte de maîtriser les principales notions des différents métiers et les évolutions en cours,
- démontrer une réelle motivation et une réflexion sur leur projet professionnel,

La Présidente du jury

Signé

Véronique GABELLE

Administratrice générale des Finances publiques